

Service de sondage et d'intermédiation

Conditions générales d'utilisation et de vente

Conditions générales du 01/05/2018

Les Conditions générales d'utilisation et de vente concernent tout utilisateur du service fourni par *Ecoute tes Employés* accessible depuis la plateforme www.ecoutetesemployes.fr, et sur tous les supports multimédias affiliés dont *Ecoute tes Employés* est éditeur.

Ecoute tes Employés fournit un service de sondage et un service de mise en relation entre les Entreprises et les sociétés de prestations de service dont les besoins peuvent être diagnostiqués par sondage.

1 Définitions

Entreprise désigne une personne physique inscrite sur le site, dont l'objectif est de réaliser auprès de ses employés, ses clients, ses prospects ou ses fournisseurs (liste fournie à titre indicatif), un sondage lui permettant de mieux comprendre, appréhender, anticiper, identifier ses problématiques en matière de ressources humaines, d'organisation, de système d'information, de digitalisation, de communication, de prise de décision, de formation, d'automatisation, de commercialisation, de marketing (liste fournie à titre indicatif). L'Entreprise pourra demander des mises en relation avec des sociétés de conseil et/ou de formation, appelées Expert.

Expert désigne une société de conseil et/ou de formation, représentée par une personne physique inscrite sur le site, qui réalise ou met à disposition des modèles de sondages, privés ou publics, à destination des Entreprises, pour leur permettre de réaliser les diagnostics qui leur sont utiles. L'Expert est signataire d'une [Charte éthique](#) et soumis à des exigences fortes de confidentialité.

Corporation désigne une entreprise, une société ou une association, (ex : un club de dirigeants, un syndicat professionnel, un franchiseur, un éditeur de solutions professionnelles) représentée par une personne physique inscrite sur le site, portant un intérêt particulier pour ses membres (associés, clients, affiliés, franchisés, ..), prête à réaliser pour eux des modèles de sondages, privés ou publics. La Corporation, est signataire d'une [Charte éthique](#), et soumise à des exigences fortes de confidentialité. Elle ne propose pas de services aux Entreprises liée aux modèles qu'elle propose, mais peut suggérer et référencer des Experts susceptibles de les offrir.

Plateforme désigne le site web www.ecoutetesemployes.fr, tout autre site redirigé vers celui-ci ou toute application multimédia affiliée permettant la mise en œuvre, l'exploitation et le partage des sondages et la mise en relation.

Visiteur désigne toute personne utilisant la plateforme inscrite ou non inscrite.

Utilisateur désigne toute personne inscrite utilisant la plateforme, c'est-à-dire, une Entreprise, un Expert ou une Corporation.

Sondage désigne un ensemble de questions constituant un formulaire déjà rempli ou vierge (c'est-à-dire sans réponse) destiné à récolter les avis, les opinions, les connaissances de ceux qui y répondent.

Participant désigne toute personne répondant à un sondage.

Modèle de sondage ou Modèle désigne un sondage vierge, c'est-à-dire sans réponse, rédigé par *Ecoute tes Employés*, un Expert ou une Corporation et destiné à être repris par une Entreprise pour être exploité.

Résultat désigne l'ensemble des données fournies par les participants à un sondage.

Partage d'un sondage désigne le moyen par lequel une Entreprise donne la main à un Expert sur un sondage et lui permet de réaliser toute opération pour son compte à elle.

Point désigne un tantième de droits permettant à un Expert d'obtenir en partage le sondage d'une entreprise.

2 Présentation des services

2.1 Les services pour les Entreprises

Ecoute tes Employés permet à toute Entreprise

1. de concevoir par elle-même un sondage, ou de récupérer et personnaliser des modèles de sondages.
2. de gérer le lancement du sondage auprès d'une cible ouverte ou fermée
3. d'en analyser les résultats
4. de prendre contact avec les Experts, auteurs de modèles de sondages, dans la mesure où elle se situe dans leur cible marché
5. de recourir auprès d'eux aux services qu'ils proposent : personnalisation, analyse de sondage, fourniture de prestations traditionnelles

Nota : les services 4 et 5 peuvent être limités géographiquement par l'absence d'Expert sur certains marchés et sont aujourd'hui limités à la France métropolitaine.

2.2 Les services pour les Experts

Ecoute tes Employés permet à tout Expert

1. De concevoir des modèles de sondage permettant de diagnostiquer les problématiques d'entreprise qu'il sait traiter
2. De les publier et de les mettre à disposition à travers la plateforme de sondage à des Entreprises inscrites, de façon privée ou publique
3. D'être contacté et sollicité par ces Entreprises pour leur fournir des prestations de services
4. D'accéder à la demande des Entreprises aux sondages qu'elles réalisent, afin de les aider dans la personnalisation, le lancement ou l'analyse des résultats
5. De pouvoir bénéficier des résultats anonymes des sondages issus des modèles de sondages qu'il a proposés.

Nota : en publiant son modèle de sondage sur la plateforme, l'Expert cède à *Ecoute tes Employés* les droits d'exploitation nécessaires à sa mise à disposition auprès des Entreprises mais conserve les droits moraux d'auteur.

2.3 Les services pour les Corporations

Ecoute tes Employés permet à toute Corporation

1. De concevoir des modèles de sondage permettant de diagnostiquer des problématiques d'entreprise, de faire réfléchir, de questionner et/ou de remonter des informations de participants sur un sujet donné

2. De les publier et de les mettre à disposition à travers la plateforme de sondage aux Entreprises inscrites, de façon privée ou publique
3. De référencer des Experts pouvant être sollicités par les Entreprises pour apporter des prestations de services utiles à la mise en œuvre, au lancement, à l'analyse du sondage ou requis à la suite du sondage.
4. D'être rétribuée lorsqu'une Entreprise partage un sondage à un Expert référencé, et si le sondage s'appuie sur un modèle produit par la Corporation.
5. De bénéficier des résultats anonymes des sondages issus des modèles qu'elle a proposés

Nota : en publiant son modèle de sondage sur la plateforme, la Corporation cède à *Ecoute tes Employés* les droits d'exploitation nécessaires à sa mise à disposition auprès des Entreprises mais conserve les droits moraux d'auteur.

3 Accès au service

3.1 Conditions d'accès communes à tous les utilisateurs

Tout utilisateur souhaitant utiliser les services de *Ecoute tes Employés* devra disposer par lui-même des moyens d'accès aux services internet. Ce service ne s'adresse qu'à des professionnels, majeurs agissant pour le compte de leur entreprise.

3.2 Conditions d'accès pour les Entreprises

Toute Entreprise souhaitant accéder aux services devra au préalable communiquer ses coordonnées, dont : nom, prénom, mobile, email, type de fonction, nom de l'entreprise, taille de l'entreprise, secteur de l'entreprise, adresse de l'entreprise. Ces informations sont indispensables pour le fonctionnement du service.

Toute Entreprise se verra proposée plusieurs formules d'abonnement correspondant à ses besoins. Ces formules sont mensuelles ou annuelles.

Nota : Quand bien même l'identifiant est l'adresse email, l'Entreprise choisira un nom et prénom qui peuvent lui être rattachés, et qui ne constituent pas une usurpation d'identité. Dans ce cas de figure *Ecoute tes Employés* sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et ce sans compensations.

3.3 Conditions d'accès pour les Experts

Tout Expert souhaitant accéder aux services devra au préalable communiquer ses coordonnées, dont : nom, prénom, mobile, email, n° de SIREN, code NAF, ainsi que la taille, le secteur, et la localisation des entreprises potentiellement clientes. Il devra enfin accepter la [Charte éthique](#). Ces informations sont indispensables pour le fonctionnement du service et seront requises afin que l'Expert soit dûment validé comme tel sur la plateforme.

Tout Expert se verra invité à définir de façon anonyme les prestations qu'il offre à ses clients Entreprises

Tout Expert se verra enfin invité à proposer un ou plusieurs modèles de sondages, privés ou publics, et a minima un modèle de sondage public, afin d'être identifiable sur la plateforme par les Entreprises.

Tout Expert se verra proposé l'achat de points qui lui permettront, à la demande des Entreprises, de reprendre la main sur les sondages de celles-ci et de fournir des services de personnalisation, lancement et analyse des sondages.

Le profil d'Expert ne permet que la construction et le test de modèles de sondages. Il ne permet pas pour son propre compte ou celui d'un tiers le lancement et l'exploitation de multiples sondages.

Nota : Quand bien même l'identifiant est l'adresse email, l'Expert choisira un nom et prénom qui peuvent lui être rattachés, et qui ne constituent pas une usurpation d'identité. Dans ce cas de figure [Ecoute tes Employés](#) sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et récupérer les droits portant sur les modèles de sondages déposés.

3.4 Conditions d'accès pour les Corporations

Toute Corporation souhaitant accéder aux services devra au préalable communiquer ses coordonnées, dont : nom, prénom, mobile, email, nom de la Corporation, site web. Elle devra enfin accepter la [Charte éthique](#). Ces informations sont indispensables pour le fonctionnement du service et seront requises afin que la Corporation soit dûment validée comme tel sur la plateforme

Toute Corporation se verra enfin invitée à proposer et publier un ou plusieurs modèles de sondages, privés ou public.

Le profil de Corporation ne permet que la construction et le test de modèles de sondages. Il ne permet pas pour son propre compte ou celui d'un tiers le lancement et l'exploitation de multiples sondages.

Nota : Quand bien même l'identifiant est l'adresse email, la Corporation choisira un nom et prénom qui peuvent lui être rattachés, et qui ne constituent pas une usurpation d'identité. Dans ce cas de figure [Ecoute tes Employés](#) sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et récupérer les droits portant sur les modèles de sondages déposés.

4 Modalités pratiques

4.1 Process

Tout utilisateur doit, afin de pouvoir bénéficier des services de la plateforme, s'inscrire comme Entreprise, Expert ou Corporation. Les profils d'Expert ou de Corporation sont soumis à validation de la part de [Ecoute tes Employés](#) qui s'assure

- Pour les Experts, qu'ils fournissent un service aux entreprises et que les besoins pour un tel service peuvent être diagnostiqués, affinés ou validés par sondage
- Pour les Corporations, qu'elles ont vocation à guider, insuffler, suggérer des questionnements ou des investigations, collecter des informations ou évaluer des situations auprès et dans l'intérêt de ses membres – affiliés, clients, franchisés.

4.2 Abonnements et Points

L'accès au service pour les Entreprises nécessite de leur part la souscription à un abonnement gratuit – par défaut – ou payant, mensuel ou annuel, leur donnant accès à un certain nombre de fonctionnalités.

L'accès au service pour les Experts est gratuit. Il permet la création et le test de modèles de sondage. L'achat de points est requis pour permettre la mise en partage par une entreprise d'un sondage auprès d'un Expert.

4.3 Cookies

Le site www.ecoutetesemployes.fr a recours au système des cookies de sessions. En poursuivant sa navigation sur le site le visiteur accepte l'utilisation de ces cookies qui permettent votre accompagnement dans les réponses aux sondages.

4.4 Hébergement et données

Le site www.ecoutetesemployes.fr est hébergé en France, ainsi que les données collectées.

5 Propriété intellectuelle et industrielle

Sauf mention contraire, la réutilisation des contenus disponibles sur ecoutetesemployes.fr est soumise aux règles mentionnées ci-dessous

- Les textes, images, vidéo, captures d'écran, illustrations sont la propriété exclusive de [Ecoute tes Employés](#) et à ce titre ne peuvent être reproduits ou réutilisés
- Les sondages proposés par [Ecoute tes Employés](#) sont la propriété exclusive de [Ecoute tes Employés](#). Ils peuvent être personnalisés et utilisés pour les besoins propres des inscrits mais ne peuvent être reproduits ou réutilisés pour d'autres usages, notamment la prestation de services de sondage à des tiers
- Les sondages proposés par les partenaires de [Ecoute tes Employés](#), sont la propriété exclusive de ceux-ci. Ils sont accessibles par les inscrits, peuvent être personnalisés et utilisés pour les besoins propres de ces inscrits mais ne peuvent être reproduits ou réutilisés pour d'autres usages, notamment la prestation de services de sondage à des tiers

6 Données collectées par Ecoute tes Employés

6.1 Données collectées lors de la souscription au service

Les données personnelles collectées lors de la souscription au service ne sont ni revendues ni échangées. Elles servent uniquement au bon fonctionnement du service de la plateforme.

Les données décrivant de façon anonyme les services des Experts peuvent être partagées avec les Entreprises qui s'intéressent aux modèles de sondage que les Experts ont proposé.

Les coordonnées personnelles des Experts et des Entreprises, peuvent être échangés entre eux, à l'initiative de l'Entreprise, si celle-ci se trouve dans la cible marché définie par l'Expert.

Les coordonnées personnelles des Corporations sont accessibles par les Entreprises inscrites sur la plateforme, ayant accès aux modèles fournis par la Corporation.

6.2 Données collectées relatives aux sondages

Outre les données d'inscription, [Ecoute tes Employés](#) collecte les questions des sondages. On entend par question des sondages : les titres, les intitulés des questions, sous questions, images, vidéo, bande son, règles conditionnelles, email d'invitation et de relance, format de mise en forme, description du sondage, mot d'introduction et de conclusion ou tout élément de ce type constituant un sondage.

[Ecoute tes Employés](#) collecte aussi les listes de distribution des sondages

On entend par listes de distribution : les listes contenant a minima les noms, prénoms, email des personnes destinés à répondre aux sondages.

Ecoute tes Employés collecte enfin les résultats des sondages.

Selon la forme du sondage choisis ces résultats peuvent être anonymes ou nominatifs.

6.3 Règles de conservation et d'utilisation des données pour les Entreprises

Ecoute tes Employés conserve pour les Entreprises les questions, les listes de distribution et les résultats du sondage pendant une durée n'excédant pas 12 mois après la fin de souscription au service.

Ecoute tes Employés se réserve le droit de rassembler les résultats anonymes (ou anonymisés) de plusieurs Entreprises ayant répondu à un même modèle de sondage dès lors qu'il y a plus de 10 entreprises ayant répondu à ce sondage. Ces données anonymes sont réputées appartenir alors à *Ecoute tes Employés*.

6.4 Règles de conservation et d'utilisation des données pour les Experts et les Corporations

Ecoute tes Employés conserve pour les Experts et les Corporations les questions des modèles de sondage sans limitation de durée. Pour les Experts et les Corporations se désinscrivant du site, *Ecoute tes Employés* en conserve les droits d'exploitation.

6.5 Données collectées relatives aux « modèles d'apparence »

Ecoute tes Employés propose des « modèles d'apparence » qui définissent les couleurs et le style graphique sous lequel apparaissent les sondages. Si une entreprise crée son propre « modèle d'apparence », celui-ci est collecté, conservé et mis à disposition de tout autre utilisateur. Le logo de l'entreprise peut être exclu et conservé pour l'usage unique de l'utilisateur.

7 Obligations

7.1 Obligations communes aux utilisateurs

Respect de la licéité des contenus

Les services de sondage proposés par *Ecoute tes Employés* sont utilisables dans le respect de la législation et des bonnes mœurs. Sont interdits : tout contenu à caractère pornographique, calomnieux, diffamatoire, xénophobe, raciste, illégal, d'incitation à la haine. *Ecoute tes Employés* se réserve le droit de suspendre l'accès aux services à tout auteur contrevenant à ces exigences sans contrepartie.

Respect des droits d'auteur et des droits de propriété industrielle

Les services de sondage proposés par *Ecoute tes Employés* sont utilisables dans le respect des droits d'auteur : Sont interdits : tout contenu soumis à droit d'auteur, dont la reproduction même partielle est limitée ou interdite et qui ne peuvent être repris par *Ecoute tes Employés* à des fins commerciales et marketing.

Respect de la vie privée des participants

Les services de sondages proposés par *Ecoute tes Employés* sont destinés à un usage professionnel : D'un employeur à ses employés, d'un recruteur à des candidats potentiels, d'une entreprise à ses clients ou prospects. A ce titre, les auteurs s'engagent à restreindre leurs questions à celles qui sont autorisées dans le cadre professionnel et éviter des investigations sur les origines, les croyances des participants ou sur tout sujet personnel protégé par la loi dans le cadre des relations professionnelles en générales et employeurs / employés en particulier.

Respect des règles internes à l'entreprise

Les services proposés par *Ecoute tes Employés* ont pour but de favoriser la communication dans l'entreprise et d'améliorer son fonctionnement tout en prenant en considération les règles de fonctionnement internes qui lui sont propres. L'auteur de tout sondage s'engage à respecter les règles de fonctionnement de sa propre entreprise ainsi que les règles de fonctionnement de l'entreprise des participants dès lors que ceux-ci sont invités à répondre au sondage en tant qu'employés de leur entreprise. Parallèlement, *Ecoute tes Employés* ne peut être tenu pour responsable de questions qui contreviendraient aux règles internes des entreprises dont les participants sont les employés.

Utilisation des messageries électroniques professionnelles des employés et des préposés

L'entreprise s'interdit et prend les moyens pour cela, d'accéder à la messagerie professionnelle de ses employés, de ses préposés ou de n'importe lequel des participants, afin de contrôler les sondages qui utilisent les adresses électroniques professionnelles comme identifiant des participants.

7.2 Obligations pour les Entreprises

Informations mensongères et ou trompeuses:

Toute Entreprise ayant menti sur ses données d'inscription et en particulier sur sa taille, son secteur d'activité, sa localisation géographique, et dans la mesure où ces mensonges seraient préjudiciables aux Experts avec qui elle a pris contact, pourrait se voir suspendu l'accès au service, sans pouvoir prétendre à être remboursé pour le temps d'abonnement restant dû.

Respect de l'anonymat :

Toute personne agissant pour le compte d'une Entreprise devra au préalable s'assurer que pour tout sondage anonyme, elle ne cherchera pas par des moyens détournés à connaître l'identité des participants. En cas de manquement à cette obligation *Ecoute tes Employés* sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès aux résultats des sondages.

Interdiction de revente des données anonymisées :

Toute Entreprise ayant acquis des données anonymes portant un modèle de sondage utilisé par elle, s'interdit le droit de revendre ces données à quiconque. En cas de manquement à cette obligation l'Entreprise pourrait se voir suspendu sans pouvoir prétendre à être remboursé pour le temps d'abonnement restant dû.

7.3 Obligations pour les Experts

Informations mensongères :

Tout Expert ayant menti sur son SIREN, son code NAF, son objet social, ses prestations de services ou n'exerçant pas véritablement des prestations de conseil et/ou de formation aux entreprises pourrait se voir suspendu sans pouvoir prétendre à être remboursé pour les points acquis.

Non-respect de la Charte éthique

Tout Expert ne respectant pas la [Charte éthique](#) proposée lors de son inscription sur le site et intégrée dans le contrat de souscription au service pourrait se voir suspendu sans pouvoir prétendre à être remboursé pour les points acquis. Cela inclut notamment le respect de l'anonymat lorsque celui-ci est annoncé dans les questions ainsi que lors de la restitution des données de ces sondages aux Entreprises y ayant répondu.

Obligation de loyauté

Tout Expert ayant pris contact avec une Entreprise par le biais de la plateforme fera preuve de loyauté envers celle-ci et ne cherchera pas à déployer des services de sondages similaires sur des plateformes concurrentes pour le compte de cette Entreprise.

Interdiction de revente des données anonymisées:

Tout Expert ayant acquis des données anonymes portant sur les Entreprises ayant utilisé un modèle de sondage produit par lui, s'interdit le droit de revendre ces données à tout autre personne qu'une de ces Entreprises ayant effectivement utilisé un de ses modèles. En cas de manquement à cette obligation [Ecoute tes Employés](#) sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et récupérer les droits portant sur les modèles de sondages déposés.

7.4 Obligations pour les Corporations

Informations mensongères :

Tout Corporation ayant menti sur l'objet de son activité (ex : comme Club de dirigeant, syndicat professionnel, franchiseur, éditeur de solutions pour entreprise), pourrait se voir suspendu et [Ecoute tes Employés](#) serait en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et récupérer les droits portant sur les modèles de sondages déposés.

Non-respect de la Charte éthique

Toute Corporation ne respectant pas la [Charte éthique](#) proposée lors de son inscription sur le site et intégrée dans le contrat de souscription au service pourrait se voir suspendu. Cela inclut notamment le respect de l'anonymat lorsque celui-ci est annoncé dans les questions ainsi que lors de la restitution des données de ces sondages aux Entreprises y ayant répondu.

Interdiction de revente des données anonymisées:

Toute Corporation ayant acquis des données anonymes portant sur les Entreprises ayant utilisé un modèle de sondage produit par elle, s'interdit le droit de revendre ces données à tout autre personne qu'une de ces Entreprises ayant effectivement utilisé un de ses modèles. En cas de manquement à cette obligation [Ecoute tes Employés](#) sera en droit de suspendre temporairement ou de façon permanente l'accès à la plateforme de sondage et récupérer les droits portant sur les modèles de sondages déposés.

7.5 Obligations pour Ecoute tes Employés

7.5.1 Obligations sur les informations nominatives

Partage des informations nominatives

Pour le bon fonctionnement du service, [Ecoute tes Employés](#) collecte des informations nominatives sur les utilisateurs.

- [Ecoute tes Employés](#) s'interdit le partage des informations nominatives d'une Entreprise, exceptée lorsque celle-ci demande de prendre contact avec un Expert. Ses coordonnées sont échangées avec celles de l'Expert.
- [Ecoute tes Employés](#) s'interdit le partage des informations nominatives d'un Expert, excepté lorsque celui-ci (1) est sollicité par une Entreprise qui fait partie de son marché adressable (2) et dispose d'un nombre de points suffisants pour une mise en contact.
- [Ecoute tes Employés](#) permet à toute Entreprise disposant du droit d'accès à un modèle de sondage réalisé par une Corporation, de connaître l'identité de celle-ci.

Respect de l'anonymat du sondage

Dès lors qu'un sondage est anonyme, [Ecoute tes Employés](#) s'interdit la collecte des informations nominatives des participants.

7.5.2 Obligations du fait des résultats

Respect de l'anonymat dans la restitution des résultats

Lorsqu'à des fins de benchmarking *Ecoute tes Employés* remet à une Entreprise, un Expert ou une Corporation les résultats de sondage s'appuyant sur un modèle donné, *Ecoute tes Employés* s'engage à supprimer toute information nominative pouvant s'y trouver, et s'imposera une limite basse de 10 entreprises y ayant répondu afin d'empêcher toute identification des participants comme des entreprises.

Restitution des résultats

Ecoute tes Employés ne restituera aux Entreprises que des données provenant de modèles de sondages proposés par *Ecoute tes Employés*.

Ecoute tes Employés ne restituera aux Experts ou aux Corporations que des données provenant de modèles de sondages proposés par eux-mêmes / elles-mêmes.

Non conservation des données

Ecoute tes Employés s'interdit de conserver de données nominatives portant sur une Entreprise et ses participants aux sondages, au-delà de 12 mois après la fin de son dernier abonnement.

8 Obligations de paiement et de remboursement

8.1 Modalités de paiement

Ecoute tes Employés utilise **MangoPay** comme plateforme de paiement. A ce titre tout utilisateur souscrivant à des services payants ou « rétribuant », s'engage à prendre connaissance et accepte les [Conditions Générales d'utilisation de MangoPay](#) présentes sur le site.

8.2 Obligations de paiement pour les Entreprises

Les Entreprises souhaitant bénéficier des fonctionnalités payantes proposées par *Ecoute tes Employés* devront s'acquitter en temps et en heure des frais à l'abonnement souscrit. Le non-paiement des frais peut entraîner de facto la suspension de l'accès au service.

8.3 Obligations de paiement pour les Experts

Les Experts souhaitant bénéficier des fonctionnalités payantes proposées par *Ecoute tes Employés* devront s'acquitter de l'achat des points nécessaires à celui-ci. Le non-paiement des frais entraîne l'impossibilité pour *Ecoute tes Employés* de fournir ces services.

8.4 Obligations de déclaration des données bancaires pour les Corporations

Une Corporation peut bénéficier de la rétrocession d'une partie des montants facturés par *Ecoute tes Employés* à un Expert référencé par la Corporation, lors de la mise en partage d'un sondage, dont le modèle originel est fourni par la Corporation. Pour cela la Corporation se doit de communiquer à *Ecoute tes Employés* ses coordonnées bancaires pour permettre la rétrocession.

8.5 Obligation de paiement pour Ecoute tes Employés

Ecoute tes Employés s'engage à rétrocéder à une Corporation une partie des montants facturés à un Expert lors de la mise en partage d'un sondage, dont le modèle originel est fourni par la Corporation

9 Clauses limitatives de responsabilité

9.1 Diffusion d'informations nominatives

Ecoute tes Employés ne stocke pas les données nominatives pour les sondages anonymes. Cependant, il est possible pour l'auteur d'un sondage de demander aux participants, dans le sondage leur identité.

Il est aussi possible de réaliser des sondages nominatifs.

Dans ces deux cas, une Entreprise, ou un Expert - si une entreprise fait appel à lui - , peuvent obtenir des informations nominatives sur les participants. *Ecoute tes Employés* décline toute responsabilité si dans ce contexte, des informations nominatives étaient diffusées de façon inappropriée.

10 Résiliation

10.1 Résiliation à l'initiative de l'utilisateur

10.1.1 Résiliation d'une Entreprise

Une Entreprise ayant souscrit un contrat mensuel pourra résilier son contrat à tout moment. La date de résiliation effective sera à la date anniversaire de la prise de contrat, le mois suivant.

Une Entreprise ayant souscrit un contrat annuel pourra résilier son contrat à tout moment. La date de résiliation effective sera à la date anniversaire de la prise de contrat, l'année suivante.

10.1.2 Résiliation d'un Expert ou d'une Corporation

La résiliation d'un contrat d'Expert ou de Corporation peut se faire à tout moment. Elle sera effective sous une durée maximale d'un mois. Elle entraîne de facto la perte des droits sur les modèles de sondages validés et proposés par l'Expert ou la Corporation au profit de *Ecoute tes Employés*.

10.2 Résiliation à l'initiative de Ecoute tes Employés

10.2.1 Résiliation sans faute

Ecoute tes Employés est en droit de résilier tout contrat d'Entreprise arrivé à échéance ou tout contrat sans date de validité à tout moment.

Ecoute tes Employés est en droit de résilier tout contrat d'Expert ou de Corporation

- validé, sous un délai de 6 mois après en avoir informé celui-ci.
- non validé, sans délai

10.2.2 Résiliation pour faute

10.2.2.1 Résiliation pour faute d'une Entreprise

Une Entreprise ayant contrevenu aux Conditions Générales pourra se voir résiliée ou suspendue l'accès au service, sans délai et sans compensation.

10.2.2.2 Résiliation pour faute d'un Expert ou d'une Corporation

Un Expert ou une Corporation ayant contrevenu aux Conditions Générales pourra se voir résilié ou suspendu l'accès au service, sans délai et sans compensation. La résiliation entraîne de facto la perte des droits sur les modèles de sondages validés et proposés par l'Expert ou la Corporation au profit de *Ecoute tes Employés*.

10.2.3 Résiliation pour non-respect d'une obligation

10.2.3.1 Résiliation pour non-respect d'une Entreprise

Une Entreprise n'ayant pas respecté ses obligations auprès de *Ecoute tes Employés* pourra se voir suspendue l'accès au service, sans délai et sans compensation.

10.2.3.2 Résiliation pour non-respect d'un Expert ou d'une Corporation

Un Expert ou une Corporation n'ayant pas respecté ses obligations auprès de *Ecoute tes Employés* pourra se voir suspendu l'accès au service, sans délai et sans compensation.

11 Cession – Sous-traitance

Cession à un tiers

Les utilisateurs s'interdisent la cession des contrats de souscription à un tiers.

Cession des résultats

Les entreprises ayant acquis auprès de *Ecoute tes Employés* des résultats anonymisés provenant de sondages issus d'un modèle de sondage s'interdisent toute cession ou revente de ces résultats, même partielle à un tiers.

Sous-traitance

Les utilisateurs s'interdisent toute sous-traitance sans accord préalable entre les parties.

12 Droit applicable – Compétence juridictionnelle

Droit applicable en cas de litige : Le droit applicable est le droit français.

En s'inscrivant comme auteur sur le site <http://ecoutetesemployes.fr>, les utilisateurs acceptent que le contrat qui les lie avec *Ecoute tes Employés* soit régi par le droit français et que toute action engagée soit soumise aux tribunaux des Hauts de Seine (92).

En cas de contradiction entre les documents rédigés en français et ceux rédigés dans une autre langue, ce sont ceux rédigés en français qui l'emporteront.

13 En Annexe - Tarifs

Les [tarifs](#) destinés aux Entreprises

Les [tarifs](#) destinées aux Experts